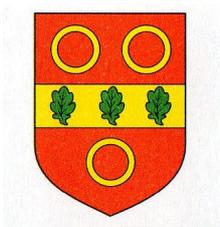


# LA FEUILLE DE CHÊNE RUEYRES

Bulletin d'information édité par la Municipalité



## Le billet du Syndic

Le premier semestre 2012 a été marqué par des extrêmes au niveau météorologique.

En effet, après un mois de février aux températures sibériennes, des chaleurs inhabituelles en mars nous ont laissé imaginer un scénario aussi sec que lors des printemps précédents.

Pourtant, un mois d'avril frais et pluvieux et des gelées matinales en mai ont fait mentir, momentanément, le cycle semble-t-il engagé de réchauffement de la planète. Ce froid persistant et ces gels tardifs ont occasionné quelques dégâts aux cultures ainsi qu'à la nature en général. Et là, inlassablement, la flore et la faune reprennent le dessus, en profitant de chaque rayon de soleil, de chaque goutte de pluie, afin de se développer.

Les plus observateurs auront pu, sans doute, admirer ce contraste des champs de colza brûlés par le gel au sortir de l'hiver et qui semblent être, comme par magie, repartis de nulle part pour nous offrir une belle floraison en mai.

Pas de magie en revanche, en ce qui concerne les chiffres. Non, rassurez-vous, la commune ne se porte pas mal !

Les comptes sont équilibrés, mais il est vrai, grâce à quelques rentrées extraordinaires. De plus, les législatures précédentes ont été marquées par des investissements pertinents et réguliers, et par conséquent, l'état de nos infrastructures nous permet de voir l'avenir avec sérénité. Et tout cela

combiné à un report de charges du canton envers les communes, afin d'assainir les finances vaudoises.

Aujourd'hui, nous sommes en droit de revendiquer un retour de balancier de la part de l'État.

En effet, d'importants investissements seront nécessaires au développement du Gros-de-Vaud. Mobilité, qu'elle soit publique ou privée, énergie verte, approvisionnement en eau... devront permettre d'accueillir la population croissante de notre région.

Mais le plus gros défi se situe probablement au niveau des écoles.

La construction d'une salle de gym double à Bercher va débiter. Puis un nouveau collège sera nécessaire dans le but d'accueillir les voies secondaires, ainsi que l'aménagement de structures parascolaires pour satisfaire à l'évolution du mode de vie et surtout à la loi.

Oui, ces changements vont générer des coûts certains pour notre association scolaire.

Les finances cantonales se portent mieux... dans le but de rendre ces dépenses supplémentaires supportables pour nous, la répartition de la facture sociale, passablement reportée sur les communes afin d'assainir les finances du canton, ne pourrait-elle dès lors pas être rediscutée ?

A vous toutes et tous un bel été !

Stéphane Jordan

## **Personnel**

Mlle Claudia Ricci, après 4 années de bons et loyaux services, a souhaité arrêter la conciergerie des bâtiments communaux. Mlle Zoé Zeller a été engagée pour la remplacer. La transition se fera durant le mois de juin.

Nous remercions vivement Claudia, qui, tout au long de son mandat, s'est beaucoup investie et a donné entière satisfaction. Nous lui souhaitons le meilleur pour le futur !

Bienvenue à Zoé, qui trouvera dans ce travail un bon complément à son statut d'étudiante. Merci à vous deux !

## **PCi**

L'organisation régionale de protection civile, calquée jusqu'ici sur l'ancien district et régie par des conventions intercommunales, va se réorganiser selon le nouveau découpage territorial.

De nouveaux statuts vont être présentés devant les conseils communaux et généraux afin de se regrouper sous forme d'Association intercommunale.

D'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2014, toutes les communes du district devraient avoir rejoint l'Association.

## **Terrains**

La Municipalité a estimé qu'il serait opportun de profiter du chantier de M. Gavillet, afin d'aménager un tronçon de trottoir supplémentaire.

Un accord a été trouvé avec M. Denis Gavillet et Mme et M. Nicole et André Jordan, et nous les en remercions vivement. La sécurité de nos piétons se trouve ainsi améliorée.

A titre personnel, je profite également de relever la très bonne intégration du nouveau bâtiment dans notre village.

*Stéphane Jordan*

## **Gérance des bâtiments**

### ***Le Casino***

Le Casino a passé tous ses tests de jeunesse, et le service technique intercommunal nous a délivré un permis d'exploitation.

La municipalité réitère son vœu de voir la création d'une "Amicale du four villageois" afin que ce magnifique objet vive.

### ***Le Collège***

Le sous-sol de notre collège est pour l'heure inexploité. C'est pourquoi nous souhaitons y créer un local pour la Jeunesse et un Carnozet communal avec l'aide de nos jeunes et de quelques bénévoles.



Dans ce but, nous devons abaisser d'environ 40 cm le niveau du sol. Nous nous permettrons donc de solliciter vos bras dans le courant de l'automne pour acheminer cette terre vers la sortie.

Merci d'avance aux futurs volontaires !

### ***Le Refuge***

Le samedi 2 juin, M. Alex Gavillet et les municipalités d'Oppens et de Rueyres se sont



rencontrés au Refuge pour le nettoyage de printemps, un coup de peinture et la mise en place d'une nouvelle barrière. Cette journée ensoleillée s'est passée dans la convivialité et la bonne humeur.



Un grand merci à tous !

### **Eaux claires**

L'investissement pour récupérer les sources au pied du chemin piétonnier derrière l'entreprise Fenaco a porté ses fruits. Grâce à ce nouveau captage, nous avons pu augmenter de 2/3 le débit de nos fontaines.

### **Eaux usées**

La STEP de Foyrausaz, construite en collaboration avec les communes de Bercher et Pailly, puis les communes de Fey et Ogens en ce qui concerne le pôle de déshydratation, a été inaugurée en 2010.

Les communes fondatrices ont planché longtemps pour établir une convention sur l'exploitation de cet ouvrage et choisir une clé de répartition des frais de construction.

Le coût total de cet objet est de CHF 3'021'500.-, et la participation de la commune de Rueyres s'élève à CHF 343'500.-.

Prenons-en soin et continuons nos efforts sur le tri des éléments déversés dans nos WC.

*Pietro Ricci*

### **Ecoles**

Le projet de la salle de gym double du chemin de la Thiolaz à Bercher progresse. Les conseillers de l'ASIBP (Association Scolaire Intercommunale Bercher Pailly) se prononceront le 11 juillet 2012 lors de l'Assemblée Générale sur le crédit alloué à ce beau projet qui devrait voir le jour début 2014.

Lors de sa séance du 09 mai 2012, le Conseil Communal de Bercher a, quant à lui, accepté la mise à disposition gratuite d'un droit distinct et permanent de superficie (DDP) d'une durée de 50 ans en faveur de l'ASIBP

Pour faire suite à la demande de la direction de l'établissement, les conseillers de l'ASIBP ont voté en février pour un crédit permettant la fermeture des deux préaux couverts du collège des Sept-Fontaines à Bercher, ce qui permettra de disposer de deux classes supplémentaires indispensables en prévision de la rentrée d'août 2012.

La LEO (loi sur l'enseignement obligatoire) entrera en vigueur dès le 01.08.2013 selon un arrêté du Conseil d'Etat. Une phase de transition de deux ans sera nécessaire pour passer d'un système à l'autre. Par exemple, les élèves de 7<sup>ème</sup> année actuelle finiront leur scolarité sans changements. D'ici-là, il est certain que la voie VSB ne sera pas ouverte à Bercher comme cela devrait être le cas, la construction du futur collège n'étant pas encore à l'ordre du jour.

Les établissements scolaires du Plateau du Jorat et de Bercher-Pailly fusionneront au niveau pédagogique dès la rentrée d'août 2012, avec pour nouveau nom Établissement Scolaire Bercher-Plateau du Jorat. Sa directrice, Madame Marianne Pierret, fonctionne déjà sur les deux établissements.

### **EFAJE**

L'inauguration officielle de la Garderie l'Hirondelle de Bercher, ouverte en août 2010, a eu lieu le samedi 28 avril. Cette structure d'accueil préscolaire et parascolaire, la plus au Nord du réseau

EFAJE (Association pour l'Entraide Familiale et Accueil de Jour des Enfants), accueille des enfants de 4 mois à la 2<sup>ème</sup> année primaire, mais cette garderie affiche déjà presque complet moins de 2 ans après son ouverture.

C'est surtout au niveau de l'accueil parascolaire des écoliers (repas) que la situation devient complexe.

Il est donc indispensable de se pencher sur le problème et d'aller de l'avant pour l'organisation de l'accueil parascolaire dans un avenir proche, ce d'autant plus que la démographie de notre région ne cesse de croître.

## **Social**

### **PRO-XY: SOULAGER CEUX QUI AIDENT LEUR PROCHE À DOMICILE**

Pro-XY n'est PAS un service d'aide et de soins à domicile, MAIS un acteur du réseau de solidarité vaudois en complémentarité avec les structures professionnelles existantes.

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2010, le Gros-de-Vaud possède son antenne régionale couvrant le district et même au-delà.

Tous les âges peuvent générer des crises à durée variable et mener à moyen ou long terme à l'épuisement moral et physique. Que vous soyez, jeune parent, conjoint, ami ou simple voisin d'une personne en situation de maladie, handicap, perte d'autonomie, c'est à ce moment-là que les équipiers/ères de la fondation Pro-XY vous offrent de prendre le relais et vous fournissent le «coup de pouce» nécessaire pour surmonter cette difficulté.

L'antenne du Gros-de-Vaud compte une quinzaine de personnes prêtes à consacrer le temps nécessaire pour que vous puissiez vous ressourcer un peu, en assurant une présence auprès de votre conjoint, parent, enfant ou ami à son domicile, un temps d'écoute, renforcer un sentiment de sécurité, l'accompagner pour une balade lui préparer un repas, faire la lecture ou simplement échanger. Une belle opportunité de

donner du sens à sa vie en recevant de l'autre et en partageant son temps.

Nos accompagnants sont bien encadrés et formés par des professionnels chevronnés qui ont à cœur que chacun puisse trouver son équilibre tant chez celui qui aide que celui qui est aidé.

### **Le saviez-vous?**

Pro-XY est une Fondation à but non lucratif, indépendante et privée, inscrite au Registre du Commerce, avec siège à Lausanne. Depuis 2007, la Fondation Pro-XY est reconnue d'utilité publique et exonérée d'impôts.

Le coût réel d'une heure de présence est évalué à Fr. 50.- (frais de déplacement, suivi de la situation, formation continue), nos bénéficiaires contribuent aux coûts à raison de Fr. 20.-/heure. S'ils ne peuvent pas supporter ce montant, nous sollicitons notre fonds de solidarité.

**C'est pourquoi nous faisons appel à vous. Contribuez à l'avenir de Pro-XY dans notre région, en faisant un don.**

**Qu'ils soient uniques ou réguliers, vos versements sont déductibles fiscalement.**

**Au CCP 12-641126-3 Fondation Pro-XY  
Amis de l'Antenne du Gros-de-Vaud**

## **Journée des seniors**

A l'occasion de la journée internationale de la personne âgée qui aura lieu le 1<sup>er</sup> octobre, nous avons décidé d'organiser un **brunch le week-end des 29 et 30 septembre** pour partager un moment convivial autour du four à pain du Casino. De plus amples informations vous parviendront en temps voulu.

## **Le cinéma d'Echallens**

Le cinéma d'Echallens s'est modernisé et est entré dans l'ère numérique à la fin de l'année 2011. Le cinéma a été construit en 1945, il est propriété de la commune d'Echallens mais sa gestion est assurée par l'Association des Amis du Cinéma d'Echallens fondée en août 2011.

La commune de Rueyres, comme la plupart des communes de la région, a décidé de soutenir l'association par un don de Fr 500.- pour l'installation d'un projecteur numérique.

Nous avons beaucoup de chance d'avoir un tel cinéma dans notre région, avec une programmation variée, touchant un large public. De plus, la nouvelle technologie permet de visionner sur un week-end un même film à la fois en version française et en version originale, ce qui est fort appréciable pour les amateurs de films sous-titrés. De plus, la place coûte un tiers de moins qu'à Lausanne (sans compter le parking !) et les « vieilles glaces », comme on l'entend souvent, valent toujours le détour.

Quand on pense qu'à Yverdon, deuxième ville du canton, il n'y a plus de cinéma...

Vous l'aurez deviné, je suis une cinéphile fidèle de ce lieu d'un autre temps que j'ai connu durant mes années de collège grâce à notre professeur de latin, Monsieur Pierre Carrel, toujours actif au sein de l'association. J'apprécie ce lieu et je me plais à continuer à le fréquenter aujourd'hui et à le soutenir.

### **Soirées du Chœur Mixte**

Après avoir fêté, le 12 novembre 2011, les 50 ans du chœur mixte La Voix des Chênes à Fey par une chantée avec le chœur mixte de Chapelle-sur-Moudon et le chœur d'hommes de Grandcour, suivie d'un très beau repas-buffet, notre soirée annuelle a eu lieu les 26, 27 et 28 avril et a remporté un très vif succès.



Pour la deuxième année, nous avons opté pour la formule trois soirées et offert un moment de plaisir théâtre-choral pour tous les âges, grâce à l'alternance chants-sketchs qui séduit une large frange de la population des alentours et même au-delà.



Notre équipe théâtre qui, durant plusieurs années, a été coachée par Jérémie Crisinel et Anne Marion Freiss, vole depuis deux ans de ses propres ailes avec beaucoup de brio. Je tiens à la féliciter d'arriver à cumuler apprentissage des chants, des sketchs et, les soirées venues, à jongler entre les différents tableaux avec beaucoup de dextérité !



UN GRAND MERCI à Jéré et à Anne d'avoir initié ce mouvement ! Je tiens également à remercier ici chaleureusement les membres du chœur pour leur

investissement tout au long de la saison qui a permis ce succès retentissant et a garanti une très belle ambiance.

Et finalement MERCI à vous tous, cher public, qui nous soutenez et grâce à qui notre motivation à continuer dans cette voix (sic) reste au top !

N'hésitez pas à franchir la porte du Casino le mardi soir, à 20h15, dès le début du mois de septembre, chanter prolongerait la durée de vie, comme le dit mon mari (qui ne chante pas... ou seulement sous la douche !).

### **Festival du Verger**

Après Sonisphere, Montreux Jazz, Paléo...NE RATEZ EN AUCUN CAS le rendez-vous musico-champêtre et amical INCONTOURNABLE de la région, et plutôt que d'aller voir et écouter (de loin !) Madonna à Zurich, privilégiez ce qui est local... rendez-vous donc dans le verger des Crisi's le samedi 18.08.2012 dès 16h00 pour le

#### **11<sup>ème</sup> FESTIVAL DU VERGER**

Attention, n'oubliez pas k-ways et parapluies, cette année les Zeller sont là !

*Véronique Laurent Zeller*

### **Suppression de la vignette vélo**

Nous vous rappelons que la Confédération a, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, décidé de supprimer la vignette vélo.

En conséquence, il est de la responsabilité de chaque cycliste de veiller à ce que son assurance responsabilité civile privée couvre les risques liés à la pratique du vélo.

Pour les cyclomoteurs et les vélos électriques circulant à plus de 25 km/h, la vignette reste obligatoire.

Vous pouvez retrouver toutes les informations utiles relatives à cette modification de la loi sur le site <http://www.adieu-vignette-velo.ch/fr/>.

### **Police des chiens**

Nous vous rappelons que selon la loi sur la police des chiens du 31.10.2006, la commune est responsable de la tenue d'un registre des chiens et de leurs propriétaires domiciliés sur le territoire communal.

A cet effet, chaque propriétaire a reçu au cours du dernier trimestre 2011 un formulaire d'inscription pour son chien.

A ce jour, force est de constater que certains propriétaires n'ont toujours pas retourné lesdits formulaires et ce en dépit du fait que selon la loi sur la police des chiens, art. 9, le délai imparti pour l'annonce de l'acquisition d'un chien est de deux semaines.

Il serait par conséquent bienvenu que chacun s'acquitte de ses devoirs citoyens et permette à notre administration de faire suivre ce dossier aux autorités cantonales.

### **Déchets**

#### ***Le cas particulier des plastiques***

Le développement des matières plastiques a débuté il y a plus d'un siècle. Elles sont constituées de molécules simples (monomères) dérivées le plus souvent du pétrole ou du gaz naturel, puis assemblées en grandes molécules (polymères) par processus chimique.

Il en existe environ 50 familles différentes et des centaines de variétés, qui sont largement utilisées dans la fabrication d'objets de la vie courante,

dans l'industrie automobile et comme matériaux d'emballage, dont le PET.

L'utilisation à si grande échelle de ces plastiques pose évidemment le problème du traitement de leurs déchets, dont la composition varie à l'infini.

Des filières de recyclage ont été organisées pour les déchets plastiques de composition connue, notamment ceux issus de l'industrie automobile et des instruments électroniques.

Le PET (polyéthylène de téréphtalate) est quant à lui recyclé à hauteur de 81% en Suisse. Ce recyclage est rendu possible par l'homogénéité dans la constitution même des différents matériaux d'emballage qu'il permet de réaliser.

Pour les autres plastiques ou dérivés, un recyclage sans mélange de variétés différentes n'est pas possible car le produit recyclé obtenu, non homogène, ne trouve pas usage. L'incinération reste dès lors le seul moyen de se débarrasser de ces plastiques. Elle permet de réduire leur volume et fournit une bonne part de l'énergie nécessaire à la combustion de l'ensemble des déchets incinérables. Les polluants contenus dans les plastiques sont extraits et sont soit transformés en composés non toxiques, soit concentrés et traités de façon non dommageable pour l'environnement.

Au niveau de notre commune, bien que des containers réservés au plastique aient été mis à disposition des habitants de notre village, les déchets qui y sont déposés sont mélangés à l'ensemble des autres déchets (sacs poubelle) et incinérés simultanément.

Pour de plus amples renseignements liés à la gestion des déchets, vous pouvez consulter le site [www.cosedec.ch](http://www.cosedec.ch).

*Marcel Pradervand*

## **Déchetterie**

Le ramassage des déchets encombrants s'est effectué du 21 au 28 avril. Comme d'habitude, une benne était à disposition à la déchetterie pendant les heures d'ouverture.

Nous avons mis un accent particulier sur le tri des déchets afin de recycler un maximum de matériaux dans les bennes à disposition (ferraille, papier, déchets inertes, textiles, verre...) ainsi que la mise en sac 110 litres de tout ce qui ne dépasse pas 60 cm de diamètre.

Ce petit effort supplémentaire a été concluant puisque le volume de déchets à broyer et incinérer a été réduit d'un bon quart !

Un grand merci à toutes celles et tous ceux qui se sont prêtés au jeu du tri des déchets « à la source », ce qui reste la meilleure façon de valoriser tout ce qui peut l'être !

## **SDIS Gros-de-Vaud**

Le SDIS Gros-de-Vaud est opérationnel depuis le début de l'année.

Le premier exercice du DAP (détachement d'appui) de Bercher, regroupant les anciens corps de sapeurs pompiers de Bercher, Fey et Rueyres, s'est déroulé le 4 mai 2012 dans d'excellentes conditions.

L'accueil de la part du nouvel état-major (EM) composé de messieurs Daniel Reymond, chef du DPS de Bercher (détachement premiers secours) et Reynald Bignens, chef du site de Bercher, fut chaleureux.

En cours de soirée, nous avons eu la visite de deux membres de l'EM du SDIS :

- Patrick Sauty, commandant du SDIS Gros-de-Vaud
- Stéphane Sauvageat, chef des DAP du SDIS.

Le Major Sauty nous a transmis les objectifs de la formation, ainsi qu'un bref bilan de ces premiers mois de fonctionnement.

Le local du feu existant sur le site de la Fenaco a été complètement réaménagé afin d'accueillir les nouveaux venus. Un grand merci au chef mat M. Jérôme Waridel pour son dévouement !

Un très gros travail d'organisation a été effectué par l'état-major pour la mise en place du nouveau SDIS et je tiens ici à l'en remercier.

## Police des constructions

Nous vous rappelons que **TOUS nouveaux aménagements et constructions** doivent être soumis à autorisation avec délivrance d'un permis de construire.

Certains projets de minime importance peuvent en être dispensés, mais dans tous les cas nous vous demandons d'en référer à la Municipalité.

Nous vous rappelons également que toutes les constructions « hors zones » sont strictement interdites et que seul le Canton peut délivrer une dérogation (voir le plan des zones du village, dans le Règlement communal sur l'aménagement du territoire et les constructions).

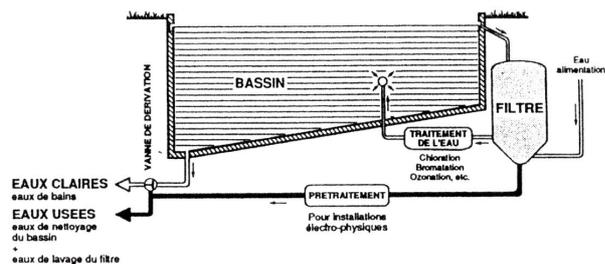
Le Syndic et moi-même sommes à votre disposition pour vous conseiller, n'hésitez pas à nous contacter.

## Assainissement des piscines familiales

Avec l'arrivée des beaux jours, il est temps de remplir les piscines familiales !

Qu'elles soient fixes ou démontables, l'eau des piscines nécessite un traitement spécifique tout au long de la saison (acides, chlore, eau de javel...), c'est pourquoi je vous fais part de ce petit rappel sur le mode d'évacuation des eaux, tiré de la Directive cantonale :

## 2. MODE D'EVACUATION DES EAUX



Il faut distinguer trois types d'eaux générées par une piscine :

- les eaux de baignade,
- les eaux de nettoyage de la piscine,
- les eaux de lavage (à contre-courant) du filtre.

La vidange des eaux de baignade doit se faire aux eaux claires (infiltration, épandage ou canalisation). Avant d'évacuer ces eaux, il importe de cesser tout apport de produits (chlore, brome, etc.) pendant 48 heures au minimum.

Les eaux de nettoyage de la piscine sont celles résultant de l'entretien du bassin. Ces eaux sont chargées en détergent, en acide ou en eau de Javel. Elles doivent être déversées dans un collecteur d'eaux usées et en aucun cas parvenir dans un collecteur d'eaux claires.

Les eaux de lavage (à contre-courant) du filtre doivent également être évacuées aux eaux usées. Si l'installation de traitement des eaux de piscine fonctionne avec des électrodes de cuivre et d'argent, ces eaux doivent impérativement faire l'objet d'un prétraitement avant leur déversement. Ce prétraitement consiste en une installation permettant de retenir le cuivre présent, par exemple par échange d'ions, filtration, floculation, etc.

Un contrat d'entretien est obligatoire pour les dispositifs de prétraitement des installations cuivre/argent.

 **Dans tous les cas, pas de vidange d'eau chargée en produits chimiques dans le collecteur des eaux claires !**

## Journée coup de balai

Lors de la journée coup de balai du samedi 12 mai, la population était invitée à participer aux « nettoyages de printemps » des rues et places du village.





Le rendez-vous était fixé à 9h devant le bâtiment Communal...

- 9h15 : orage et trombes d'eau ont accueilli les volontaires... mais personne ne s'est découragé et c'est plus de 2 bennes de terre, gravier et déchets verts qui ont été amenées à la déchetterie !
- 11h30 : apéro bien mérité pour tous !

La Municipalité remercie toutes celles et tous ceux qui ont participé individuellement ou collectivement à cette action.



Je vous souhaite un très bel été à toutes et tous.

Valéry Jordan

### **Insolite**

*En cette fin d'après-midi, les vaches rentrent pour la traite du soir, et, de temps en temps, elles regardent en direction de la forêt : un intrus traverse leur pré. Il s'agit d'un jeune chamois en promenade sur la commune de Rueyres !*

*les Duc, mai 2012*

---

## **Communication concernant l'étude de fusion des huit communes**

**La commune de Rueyres est représentée dans les groupes de travail par les personnes suivantes :**

*Groupe de travail 1 : Finances et budget : Jérémie Crisinel et Stéphane Jordan*

*Groupe de travail 2 : Règlements, tarifs et taxes : Marc David et Valéry Jordan*

*Groupe de travail 3 : Bâtiments, forêts, domaines, chemins, routes : Patrick Weber et Marcel Pradervand*

*Groupe de travail 4 : Administration, autorités, nom, armoiries, archives, écoles, activités, culturelles : Pierre-François Duc et Véronique Laurent Zeller*

*Groupe de travail 5 : Services techniques (eau, épuration, déchets) : Thierry Zahnd et Pietro Ricci*

*Comité de pilotage de l'Etude de Fusion : Jérémie Crisinel et Stéphane Jordan*

---

## **AGENDA**

### **Juillet**

6 *Vacances scolaires jusqu'au 27 août.*

6 au 9 *Abbaye de Bercher.*

### **Août**

1 *Fête Nationale avec la commune d'Oppens au refuge*

18 *Festival du Verger ouvert à tous.*

### **Octobre**

12 *Vacances scolaires jusqu'au 29 octobre.*

## **Etat civil de Rueyres**

**Arrivées**      01.01.2012      Mme Sarah Tribulato, domiciliée au chemin des Pallins 6  
01.06.2012      Mme et M. Nathalie et Alessandro Di Bella, ainsi que leurs enfants Nathan  
et Elona, domiciliés à la route du Battoir 10

**Cordiale bienvenue dans notre commune !**

**Départs**      01.01.2012      M. François Di Feliciantonio, pour Le Vauclin, en Martinique  
30.04.2012      M. Florentin Miletto, pour Estavayer-le-Lac  
23.05.2012      M. Stéphane Garraio, pour Froideville  
31.05.2012      M. Gaël Zahnd, pour Yvonand  
31.05.2012      Mme Elodie Bezançon, pour Fey  
31.05.2012      Mme et M. Lorianne et Cédric Pache, et leur fils Stan pour Dommartin

**Plein de bonheur dans leur nouvelle demeure !**

**Mariage**      09.12.2011      Mme et M. Sarah et Gianfranco Tribulato

**Toutes nos félicitations !**

**Naissances**      25.05.2012      Lévi, fils de Sarah et Sébastien Pillonel  
29.05.2012      Cléa, fille de Sarah Millasson et Frédéric Jordan

**Recevez tous nos voeux de bonheur avec votre petit bout de chou !**



*La Municipalité vous souhaite à toutes et tous un très bel été !*